

Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des **agents biologiques**

La période de référence est la dernière semaine travaillée. Entre 1994 et 2003, l'exposition à des agents biologiques est restée globalement stable dans les secteurs les plus exposés (agriculture entre autres). Un salarié sur trois est exposé dans l'agriculture et les industries agroalimentaires.

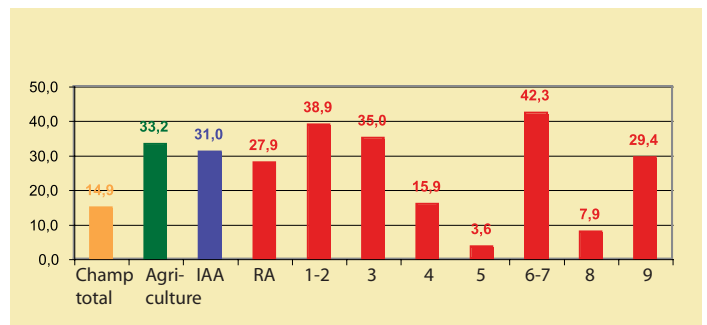
Effectif des salariés agricoles répondants à l'enquête

Secteur	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Nombre de répondants	1615	463	103	189	28	336	394	102

Exposition à des agents biologiques

Plus d'un quart des salariés du RA sont exposés à des agents biologiques, soit environ deux fois plus que la population active en général. Ce sont principalement les salariés des coopératives, des élevages et les travailleurs forestiers qui sont exposés. Les coopératives du RA exposent 42,3% de leurs salariés pour une moyenne de 31,0% toutes industries agro-alimentaires confondues. Dans les secteurs culture-élevage et travaux forestiers, 38,9% et 35,0% des travailleurs sont exposés respectivement pour une moyenne de 33,2% dans l'agriculture.

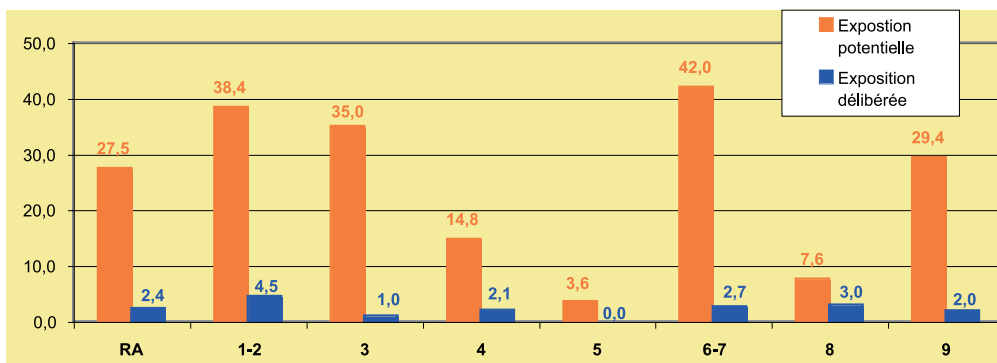
Pourcentage de salariés exposés à des agents biologiques



Exposition potentielle et délibérée à des agents biologiques

Seule une minorité de salariés utilise de façon délibérée des microorganismes, généralement naturels. Ce type d'exposition se rencontre plus fréquemment dans le secteur culture-élevage. Les microorganismes manipulés présentent un risque infectieux, immuno-allergique et toxique dans respectivement 57,8%, 31,6% et 13,2% des cas. L'exposition potentielle concerne toutes les activités n'impliquant pas une intention délibérée de travailler avec des agents biologiques mais pouvant les exposer à un risque biologique supérieur à la population générale. Elle concerne donc essentiellement les métiers en contact avec des animaux d'élevage, sauvages et leurs produits.

Pourcentage de salariés du RA
exposés potentiellement et délibérément à des agents biologiques



Exposition potentielle par contact avec un réservoir animal

Entre 1982 et 2003, l'exposition des salariés agricoles à des risques biologiques par contact avec un réservoir animal est restée globalement stable et concerne un peu plus d'un salarié sur cinq. Toutefois, on note une évolution divergente de cette exposition dans les différents secteurs avec surtout une augmentation de la proportion d'exposés dans le secteur des travaux forestiers. Ainsi en 2003, les salariés les plus exposés sont ceux des élevages, des travaux forestiers et de la coopération. Le contact avec un réservoir animal vivant concerne 83,6% des salariés exposés et mort pour 11,3%. Les modes de transmission prépondérants se font par contact direct avec l'animal en élevage, par inhalation d'aérosols ou par contact avec des déjections dans le secteur forestier et par manipulation de liquides ou tissus biologiques dans la coopération.

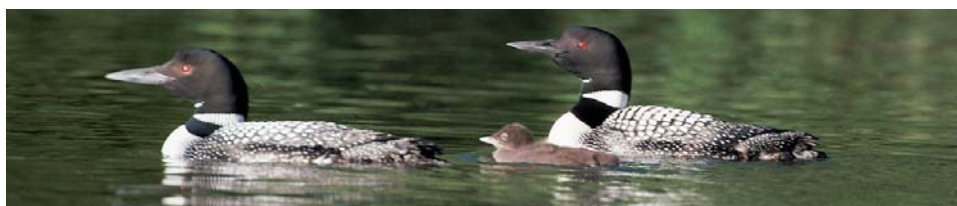
Pourcentage de salariés exposés à des agents biologiques par contact avec un réservoir animal et modes d'exposition

		Champ total	Agriculture	IAA	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Contact avec un réservoir animal	1982				20,7	32,0	2,7	11,5	3,2	26,0	6,3	17,0
	2003	2,2	29,6	8,2	20,8	36,7	28,2	8,5	0,0	26,5	2,8	20,6
Contact direct		1,2	23,1	3,1	14,6	33,7	6,8	3,2	0,0	12,8	1,8	15,7
Déjections, aérosols		1,1	22,0	3,1	14,1	28,5	16,5	3,7	0,0	14,3	1,8	15,7
Liquides, tissus biologiques		7,4	14,5	4,8	10,2	20,5	1,9	1,1	0,0	14,3	1,8	10,8
Morsure, griffure, blessure		1,1	14,8	-	9,7	21,6	14,6	3,2	0,0	5,1	1,0	13,7
Gestes invasifs		1,9	6,8	-	3,7	8,6	1,0	0,5	0,0	3,3	0,3	4,9

Le contact avec un réservoir animal est de plus de 20 heures par semaine pour environ la moitié des salariés exposés à des animaux d'élevage, domestiques ou sauvages. Moins d'un quart des salariés en contact avec des animaux d'élevage ou travaillant auprès d'animaux domestiques disposent d'une protection cutanée. Ce sont les salariés en contact avec des rongeurs ou des tiques qui en disposent le plus souvent, 48,7% et 56,1% respectivement. Des mesures d'hygiène ne sont présentes que pour un salarié exposé sur deux.



	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Travail auprès d'animaux d'élevage	12,4	29,2	1,0	1,1	0,0	11,0	2,5	15,7
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	50,0	56,3	NS	NS	-	41,7	20,0	46,2
- Dont mise à disposition d'une protection cutanée	24,9	23,7	NS	NS	-	37,8	30,0	6,3
- Dont mesures d'hygiène	47,4	47,5	NS	NS	-	58,8	42,9	27,3
Travail auprès d'animaux domestiques	5,6	14,5	0,0	0,5	0,0	5,1	0,5	3,9
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	46,2	49,3	-	NS	-	41,2	NS	NS
- Dont mise à disposition d'une protection cutanée	17,6	19,4	-	NS	-	11,8	NS	NS
- Dont mesures d'hygiène	43,8	34,3	-	NS	-	50,0	NS	NS
Travail exposant aux tiques	4,1	4,8	26,2	5,3	0,0	0,0	0,0	4,9
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	56,1	31,8	66,7	80,0	-	-	-	57,1
- Dont mise à disposition d'une protection cutanée	56,1	59,1	59,3	80,0	-	-	-	0,0
Travail impliquant un contact avec des rongeurs sauvages	2,4	2,2	13,5	2,6	0,0	1,8	0,0	3,9
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	56,4	50,0	57,1	NS	-	NS	-	NS
- Dont mise à disposition d'une protection cutanée	48,7	50,0	57,1	NS	-	-	-	NS
- Dont mesures d'hygiène	45,9	44,4	50,0	NS	-	-	-	NS
Travail impliquant un contact avec d'autres animaux sauvages	1,7	1,5	9,7	1,6	0,0	0,3	0,3	4,9
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	42,3	28,6	40,0	NS	-	NS	NS	40,0
Travail en abattoirs (jusqu'à la 1ère transformation de la viande)	2,7	0,9	0,0	0,0	0,0	11,3	0,0	2,0
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	56,8	NS	-	-	-	58,1	-	NS



Exposition potentielle hors contact avec un réservoir animal

Environ 12% des salariés agricoles sont exposés potentiellement à des agents biologiques à l'occasion de travaux impliquant un contact autre qu'animal, en particulier avec des aliments, des poussières végétales ou organiques. L'exposition à des poussières végétales est marquée dans les secteurs culture-élevage, ETA/JEV et en coopératives céréalières. Les poussières se composent notamment de bactéries, d'endotoxines bactériennes, de moisissures, ... Cependant, peu de salariés disposent de protection cutanée (14,3%), respiratoire (7,7%) et oculaire (4,4%). Les salariés forestiers sont plus fréquemment exposés à l'inhalation de poussières organiques. Des équipements de protection individuelle sont très rarement mis à disposition. Dans les coopératives de seconde transformation de la viande, en revanche, trois salariés sur 4 disposent d'une protection cutanée.

Pourcentage de salariés du RA exposés potentiellement à des agents biologiques hors contact avec un réservoir animal

	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Poussières végétales	5,6	10,4	4,9	7,4	0,0	4,5	0,8	5,9
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	38,5	45,8	60,0	42,9	-	26,7	NS	0,0
Poussières organiques	1,4	1,3	6,8	1,6	0,0	1,5	0,0	2,0
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	43,5	50,0	57,1	NS	-	40,0	-	NS
Seconde transformation de la viande	2,2	0,2	0,0	0,0	0,0	10,1	0,0	1,0
- Dont exposition \geq 20 heures par semaine	79,4	NS	-	-	-	78,8	-	NS
Autres industries agro-alimentaires	1,2	0,4	0,0	1,1	0,0	4,8	0,0	0,0

Qualité du poste et/ou de l'environnement de travail du point de vue de la prévention des expositions à des agents biologiques, appréciée par le médecin du travail

Parmi les salariés exposés à des agents biologiques, plus de 4 salariés sur 10 ne bénéficient pas d'une prévention suffisante vis-à-vis des risques biologiques dans le secteur des ETA/JEV et culture-élevage.

Répartition des salariés du RA exposés (%)

	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Très mauvais	4,6	7,8	6,1	3,7	0,0	1,6	0,0	3,7
Mauvais	33,3	35,1	24,2	40,8	0,0	32,3	37,5	26,6
Bon	56,0	51,3	63,6	40,7	0,0	62,2	54,2	63,0
Très bon	6,1	5,8	6,1	14,8	0,0	3,9	8,3	3,7



Définition des populations étudiées

Champ total : régime du commerce et de l'industrie, régime agricole, hôpitaux publics, La Poste, EDF-GDF, SNCF, Air-France

Agriculture : agriculture, chasse, sylviculture et exploitation forestière

IAA : industries agricoles et alimentaires

RA : régime agricole

1-2 : culture-élevage

3 : travaux forestiers

4 : entreprises de travaux agricoles et jardins espaces verts

5 : artisanat rural

6-7 : coopération

8 : organismes professionnels agricoles

9 : activités diverses